Page : 1/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 13 Révision: 13.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: pH-Senker Granulat

• Code du produit: PP 0811

· No CAS:

7681-38-1

• Numéro CF

231-665-7

· Numéro index:

016-046-00-X

UFI: GAWH-SCNX-RR0K-QR50

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Waterman GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Pilatusstrasse 31

CH-5630 Muri

Tel. +41 (0)56 675 32 70 www.chemoform.com

- Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrogénosulfate de sodium

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

(suite page 2)

Page: 2/7

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 13 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Senker Granulat

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

• 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

· Code(s) d'identification

• Numéro CE: 231-665-7

 Numéro index: 016-046-00-X

UFI: GAWH-SCNX-RR0K-QR50

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

- Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- · Après contact avec la peau: Recourir à un traitement médical.
- · Après contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Mousse

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Eau pulvérisée

Brouillard d'eau

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Dioxyde de soufre (S02)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

CHF

Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 13 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Senker Granulat

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Eviter la formation de poussière.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aspiration sur l'objet nécessaire.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

- Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir des sols résistant aux acides.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger contre le gel.

- · Classe de stockage: 13
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre provisoire:

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 4)

Page: 4/7

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 13 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Senker Granulat

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en PVC

· Protection des yeux:

Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux acides

Bottes

Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Granulés
Couleur: Blanc

• Odeur: Inodore

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH: 1-1,2

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: 180 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

• Point d'éclair

Non applicable.

• Inflammabilité (solide, gaz): La substance n'est pas inflammable.

• Température de décomposition: 460 °C

• Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

• Pression de vapeur: Non applicable.

• Densité: Non déterminée.

Masse volumique: 1 kg/m³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non applicable.
 Taux d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C: 1080 g/l

• Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non applicable. Cinématique: Non applicable.

Teneur en substances solides: 100,0 %

(suite page 5)

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 13 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Senker Granulat

(suite de la page 4)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.

Dans une solution aqueuse avec des métaux, formation d'hydrogène.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- •11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

LD50 2.490 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

EC50 1.900 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

1.766 mg/l (daphnia)

• 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

- •12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 6)

Page: 6/7

(suite de la page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 13 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Senker Granulat

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

non applicable

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU

• ADR, ADN, IMDG, IATA néant

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR, ADN, IMDG, IATA néant

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

• Classe néant

• 14.4 Groupe d'emballage

• ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

• Marine Pollutant: Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

• Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

• "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 7)

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 13 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Senker Granulat

(suite de la page 6)

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

CHE

Page : 1/6

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 10 Révision: 13.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: pH-Plus Granulat

• Code du produit: PP 0802

• No CAS:

497-19-8

• Numéro CE:

207-838-8

• Numéro index:

011-005-00-2

UFI: YENG-H3E0-YR03-SPSJ

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Waterman GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Pilatusstrasse 31

CH-5630 Muri

Tel. +41 (0)56 675 32 70 www.chemoform.com

- Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite page 2)

Page : 2/6

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 10 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Plus Granulat

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation

497-19-8 carbonate de sodium

· Code(s) d'identification

• Numéro CE: 207-838-8

• Numéro index:

011-005-00-2

UFI: YENG-H3E0-YR03-SPSJ

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eliminer la poussière en pulvérisant de l'eau.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 3)

Page : 3/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 10 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Plus Granulat

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

•7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Aspiration sur l'objet nécessaire.

Eviter la formation de poussière.

- Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- •7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 13
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre P2

Filtre P3

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc chloroprène

Butylcaoutchouc

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 4)

Page: 4/6

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 10 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Plus Granulat

Gants en PVC

• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

• Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps: Vêtement de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Poudre cristalline

Couleur: Blanc

• Odeur: Inodore

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH: 11,5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: 854 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

• Point d'éclair

Non applicable.

• Inflammabilité (solide, gaz): La substance n'est pas inflammable.

• Température de décomposition: > 400 °C

• Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé. Non applicable. · Pression de vapeur: · Densité à 20 °C: 2,533 g/cm³ 500-600 kg/m³ · Masse volumique: · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable. · Taux d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C: 212 g/l

• Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non applicable.
Cinématique: Non applicable.
Teneur en substances solides: 100,0 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- $\bullet \ \, \text{D\'ecomposition thermique/conditions \'a\'eviter:} \ \, \text{Pour\'eviter la d\'ecomposition thermique, ne pas surchauffer.}$

(suite page 5)

Page : 5/6

(suite de la page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 10 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Plus Granulat

• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.

Réactions aux acides puissants et aux alcalis.

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.
- $\hbox{\bf \cdot 12.4 Mobilit\'e dans le sol} \hbox{ Pas d'autres informations importantes disponibles}. \\$
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CHE

Page : 6/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 10 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: pH-Plus Granulat

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU

• ADR, ADN, IMDG, IATA néant

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR, ADN, IMDG, IATA néant

•14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

• 14.4 Groupe d'emballage

• ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

• Marine Pollutant: Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

• Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

• "Règlement type" de l'ONU: néar

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

- CHF

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 12 Révision: 13.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Algizid Spezial

• Code du produit: PP 0610

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation

Groupe 1: Désinfectants et produits biocides.

Type de produit 2: Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe à l'homme ou aux animaux.

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Waterman GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG Pilatusstrasse 31 CH-5630 Muri

Tel. +41 (0)56 675 32 70 www.chemoform.com

- Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS09

- Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 12 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Algizid Spezial

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chloromethyl)oxirane (EINECS 203-2,5-10% 439-8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé

Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302

- · SVHC
- substances actives

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chloromethyl)oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé: 84 mg/g

• Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

- · Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 12 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Algizid Spezial

(suite de la page 2)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- •7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.
- · Classe de stockage: 12
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en caoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Gants en cuir

- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection du corps: Vêtement de protection léger

CHF

Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 12 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Algizid Spezial

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Bleu

Odeur: CaractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH à 20 °C: 7,1

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair
 Inflammabilité (solide, gaz):
 Température de décomposition:
 Non applicable.
 Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:
Supérieure:
Non déterminé.

Pression de vapeur:
Non déterminé.

Densité:
Densité relative
Densité de vapeur:
Non déterminé.

Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

• Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. Cinématique: Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Teneur en substances solides: 0,0 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- •11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 12 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Algizid Spezial

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

(suite de la page 4)

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chloromethyl)oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé

Oral LD50 1.672 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- •vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA

UN3082

(suite page 6)

Page: 6/7

(suite de la page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 13.04.2022 Numéro de version 12 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Algizid Spezial

ADR

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Polymère de Nméthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chloromethyl) oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure d'ammonium

quaternaire polymérisé)

· IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S. (Polymer of N-Methylmethanamine (EINECS 204-697-4 with (chloromethyl)-oxirane (EINECS 203-439-8) / Polymeric

quaternary ammonium chloride), MARINE POLLUTANT

• IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S. (Polymer of N-Methylmethanamine (EINECS 204-697-4 with (chloromethyl)-oxirane (EINECS 203-439-8) / Polymeric

quaternary ammonium chloride)

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



 Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

 Étiquette • 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :

Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chloromethyl)oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure

d'ammonium quaternaire polymérisé

· Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 · No EMS: F-A,S-F Stowage Category

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

• ADR · Quantités exceptées (EQ): F1 · Quantités limitées (LQ) 51

Code: E1 · Quantités exceptées (EQ)

> Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels (-)

• IMDG Limited quantities (LQ)

Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

• "Règlement type" de l'ONU:

5L

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYMÈRE DE N-MÉTHYLMÉTHANAMINE (EINECS 204-697-4) AVEC (CHLOROMETHYL)OXIRANE (EINECS 203-439-8) / CHLORURE D'AMMONIUM QUATERNAIRE POLYMÉRISÉ), 9,

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 13.04.2022 Numéro de version 12 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Algizid Spezial

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

•15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

· Prescriptions nationales:

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- VOC (CE) 0,00 %
- VOCV (CH) 0,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Page : 1/8

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 15 Révision: 13.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Schnell-Chlor-Granulat

• Code du produit: PP 0501

· No CAS:

51580-86-0

• Numéro CE:

220-767-7

• Numéro index:

613-030-01-7

UFI:YHFK-8EY9-EF0S-33J0

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation

Groupe 1: Désinfectants et produits biocides.

Type de produit 2: Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe à l'homme ou aux animaux.

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Waterman GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Pilatusstrasse 31

CH-5630 Muri

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

- Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger





GHS07

• Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Page : 2/8

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 15 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Schnell-Chlor-Granulat

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

troclosène sodique, dihydrate

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- No CAS Désignation

51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté

- Code(s) d'identification
 Numéro CE: 220-767-7
 Numéro index: 613-030-01-7
- · Impuretés et adjuvants de stabilisation:
- substances actives

: 1000 mg/g

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- •4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après contact avec les yeux:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHF

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 15 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Schnell-Chlor-Granulat

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Movens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Eau

Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Poudre d'extinction

Mousse

Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Chlorure d'hydrogène (HCI)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

• 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un appareil de protection respiratoire.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Le produit n'est pas inflammable.

• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 15 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Schnell-Chlor-Granulat

(suite de la page 3)

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- · Classe de stockage: 4.1 A
- •7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Butylcaoutchouc

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Bottes

Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

Aspect:

Forme: Granulés
Couleur: Blanc

• Odeur: De chlore

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH:

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

(suite page 5)

Page: 5/8

(suite de la page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 15 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Schnell-Chlor-Granulat

....

• Point d'éclair Non applicable.

• Inflammabilité (solide, gaz): La substance n'est pas inflammable.

Température de décomposition: 240-250 °C
 Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé. · Pression de vapeur: Non applicable. Non déterminée. · Densité: Masse volumique: 1.000 kg/m³ · Densité relative Non déterminé. • Densité de vapeur: Non applicable. · Taux d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 25 °C: 250 g/l

• Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non applicable.
Cinématique: Non applicable.
Teneur en substances solides: 100,0 %

9.2 Autres informations
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation.

Réactions aux alcalis puissants.

Réaction aux amines.

Forte réaction exothermique aux acides.

Réactions au contact de matières inflammables.

Réagit aux acides en formant du chlore.

Réactions au contact des agents de réduction.

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCI)

Chlore

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- •11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate

Oral LD50 1.400 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50 950 mg/l (rat)

(suite page 6)

Page : 6/8

(suite de la page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 13.04.2022 Numéro de version 15 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Schnell-Chlor-Granulat

· Effet primaire d'irritation:

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate

EC50 0,28 mg/l (daphnia)

LC50 0,25 mg/l (Danio rerio (Zebrabärbling))

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN3077

(suite page 7)

Page: 7/8

(suite de la page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 15 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Schnell-Chlor-Granulat

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

 $\label{lem:lemon} \mbox{L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, }$

dihydrate)

• IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate)

•14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA

ADR

·IATA

• ADR



Olasse
 9 Matières et objets dangereux divers.

• Étiquette

14.4 Groupe d'emballageADR, IMDG, IATA

• ADR, IMDG, IATA
• 14.5 Dangers pour l'environnement:

• Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

• Marquage spécial (ADR):

• Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):
 No EMS:
 Stowage Category
 90
 F-A,S-F
 A

• Stowage Code SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12

and 7.7.3.9.

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

• Quantités exceptées (EQ):

Quantités limitées (LQ)
 Quantités exceptées (EQ)
 S kg
 Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g

• Catégorie de transport 3

• Code de restriction en tunnels (-)

• IMDG
• Limited quantities (LQ) 5 kg

• Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per niffer packaging. 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (TROCLOSÈNE

SODIQUE, DIHYDRATE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

•15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022 Numéro de version 15 Révision: 13.04.2022

Nom du produit: Schnell-Chlor-Granulat

(suite de la page 7)

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Eve Irrit, 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- CHE